Cinquante deuxième année. - N ° 130 A Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 juillet 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 655

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

529 646 341 RCS Toulouse.
DYNOVA.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 2, rue du Pré Fermé, 31200 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Pour la société absorbante : La dénomination sociale : CALEFACT. La forme : SARL. L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Biats - 81500 LAGOUGOTTE CADOUL. Le montant du capital : 3.000 €. Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 788 464 642 RCS CASTRES. Pour la société absorbée : La dénomination sociale : DYNOVA. La forme : SARL. L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 2 rue du Pré-Fermé - 31200 Toulouse. Le montant du capital : 2.000 €. le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 529 646 341 RCS TOULOUSE. L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 57.974 €. Passif : 38.208 €. Actif net : 19.766 €. Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2018. Le rapport d'échange des parts sociales est fixé à 1 part sociale de la société CALEFACT, société absorbante, pour 1 part sociale de la société DYNOVA, société absorbée. Le montant prévu de la prime de fusion : 139.052 euros. Le capital de la société CAFACT serait ainsi augmenté de 3.000 euros pour passer de 3.000 euros à 6.000 euros, par création de 4.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros chacune. Ces parts sociales porteront jouissance à compter du 1er janvier 2018. La date du projet commun de fusion : 18 juin 2018. Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Le dépôt du projet de fusion a été déposé le 02/07/2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de Castres pour la société absorbante et le 28/06/2018 au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse pour la société absorbée.